

## **Commission Contrôle des Finances**

**Contexte :** Formation d'élus février 2015 : nous découvrons la possibilité de mettre en place une commission de contrôle des finances dédiée exclusivement aux délégations de services publics (montant > 75 000 euros). A l'origine du texte , la « loi Sapin » qui fait suite notamment aux liaisons dangereuses entre des élus et des grandes compagnies prestataires (notamment eau assainissement).

**Objet de la délibération :** Création de la commission de contrôle des finances

**Moyens mis en œuvre :** La municipalité a saisi un cabinet d'étude, Espélia, pour conduire un audit de mi-parcours concernant les engagements pris par Véolia dans la délégation de service public de l'eau, engagements qui ne sont pas respectés.

Espélia sera sollicité pour aller plus loin, cette fois dans le contrôle des comptes de résultats présentés par Véolia pour gérer le service d'eau.

**Opportunités :** Délégation du service public de l'eau confiée à Véolia pour 10 ans est loin d'atteindre les résultats attendus à mi-parcours en terme : d'indice de perte linéaire d'eau sur le réseau, de rythme de remplacement des branchements en plomb, et de changement des compteurs de plus de 15 ans.

### **Modes ou méthodes de réflexion de la municipalité:**

C'est une proposition des élus de la voie citoyenne. Elle s'appuie sur des règles juridiques précises et elle tombe au bon moment, car il y a une certaine insatisfaction des résultats produits par Véolia dans la gestion du service d'eau. La municipalité n'a pas retenu notre proposition d'intégrer une personne extérieure dans la composition de la commission.

### **Calendrier du projet/Calendrier de la consultation et décision soumise au conseil municipal**

02/2015 : Formation élus. 04/2015 : Courrier au maire demandant la création de cette commission.

06/2014 : Premiers échanges sur le sujet en commission finances.

10/2015 : Réunion présidée par le maire suite à un courrier de relance du groupe d'élus LVC.

12/2015 : Vote de la délibération portant sur la création de la commission contrôle des finances.

12/2015 : Présentation détaillée du rapport Espélia sur l'audit à mi-parcours.

02/2016 : Réunion présidée par le maire suite à un courrier de relance du groupe d'élus LVC pour mettre en œuvre concrètement la commission contrôle des finances et examiner l'offre de services faite par Espélia.

### **Groupe accompagnement des élus :**

Information et soutien du groupe pour porter cette demande ; une des membres est d'accord pour intégrer la commission en qualité de représentante des habitants si nous obtenons cette possibilité dans la composition de cette commission.

### **Expression et vote des élus LVC en conseil municipal**

La délibération sera votée à l'unanimité.

### **Communication presse site :**

Pratiquement pas relayé par la presse. C'est pourtant un outil dont très peu de municipalités se sont emparées. Par contre, la communication sur la pénalité infligée à Véolia pour non respect de ses engagements a été mieux relayée. Notre proposition de redistribuer une partie de cette pénalité sous forme de kits économiseurs d'eau, d'un chèque eau de 40 euros pour les personnes ayant des petites ressources, et d'une étude pour préparer le transfert de la compétence eau/assainissement à l'interco a fait l'objet d'un article Chateau mag et d'une question en conseil municipal.